

GUIDE D'UTILISATION DE VOTRE COMPTEUR ET ARRIVÉE DE GAZ

Ce guide a été conçu pour vous aider à mieux comprendre et à utiliser les équipements essentiels de votre logement, concernant le gaz.

Pour la mise en service du gaz, vous devrez souscrire un contrat **auprès du fournisseur de gaz de votre choix**. Les démarches s'effectuent directement par le locataire.

1 - Le compteur de gaz

Le compteur de gaz mesure votre consommation. Il est généralement situé à l'extérieur du logement (sur le palier, dans un placard technique, en limite de propriété) ou parfois à l'intérieur (entrée, cuisine). Il est important de noter que le compteur de gaz reste la propriété du gestionnaire de réseau de distribution de gaz (par exemple, GRDF en France).

Il peut se situer :

- Dans un placard technique à l'intérieur de votre logement,
- Dans une gaine palière sur votre palier,
- Dans les parties communes (sous-sol, local technique).



B - Fonctionnement et relevé :

Pour lire votre consommation de gaz, il suffit de **relever les chiffres qui apparaissent sur l'écran ou le cadran** de votre compteur.

Les chiffres sur fond noir (ou blanc) indiquent les mètres cubes de gaz consommés.

Les chiffres sur fond rouge (après la virgule) représentent les décimales et ne sont généralement pas pris en compte pour la facturation.

2 - La vanne d'arrivée générale du gaz

Elle permet de **couper l'arrivée de gaz de tout votre logement**. Elle se trouve généralement à proximité du compteur ou à l'entrée de votre logement, avant les appareils de cuisson ou de chauffage. Elle ressemble souvent à un robinet avec une poignée jaune.

Élément principal pour votre sécurité, il est crucial de **savoir où se trouve cette vanne et comment l'actionner en cas d'urgence**.



A - Pour ouvrir l'arrivée de gaz

Assurez-vous que tous les robinets de vos appareils à gaz (cuisinière, chaudière, chauffe-eau) sont fermés. Tournez la poignée de la vanne d'arrivée générale (poignée jaune) afin qu'elle soit **parallèle au tuyau de gaz**. Ainsi, le gaz circule.

B - Pour fermer l'arrivée de gaz

En cas d'absence prolongée ou de travaux, fermez la vanne d'arrivée générale. Tournez la poignée de la vanne de manière à ce qu'elle soit **perpendiculaire au tuyau de gaz**. Le gaz est alors coupé.

3 - Allumage et extinction des appareils à gaz

Les procédures d'allumage et d'extinction varient selon les appareils (cuisinière, chaudière, chauffe-eau). Référez-vous toujours aux notices spécifiques de vos appareils pour des instructions détaillées. En général :

- **Allumage** : Ouvrez le robinet de l'appareil, puis actionnez le système d'allumage (bouton, étinceleur). Maintenez le bouton enfoncé quelques secondes si nécessaire pour que la flamme se stabilise.
- **Extinction** : Fermez le robinet de l'appareil. La flamme s'éteint immédiatement.

4 - Réglages des appareils à gaz

Les réglages (intensité de la flamme, température) se font directement sur chaque appareil. Consultez la notice de votre appareil pour savoir comment l'utiliser de manière optimale et sécurisée.

5 - Consignes de sécurité importantes

A - Prévenir les risques

- **Aérez régulièrement votre logement**, surtout dans les pièces où se trouvent des appareils à gaz. Ne bouchez jamais les ventilations.
- **Faites entretenir régulièrement vos appareils** à gaz par un professionnel qualifié (chaudière, chauffe-eau). C'est une obligation légale et une garantie de sécurité.
- L'installation d'un **détecteur de monoxyde de carbone** est fortement recommandée.

B - Réagir en cas d'odeur de gaz

1. **Coupez immédiatement l'arrivée générale de gaz** (vanne avec poignée jaune).
2. **Ouvrez grand les fenêtres** pour aérer.
3. **N'allumez ni n'éteignez aucune lumière**, n'utilisez aucun appareil électrique (téléphone, interrupteur, sonnette).
4. **Évacuez le logement** et alertez vos voisins.
5. Une fois en sécurité, contactez le service gratuit d'urgence gaz au **0 800 47 33 33**.

Pour toute question ou en cas de doute, n'hésitez pas à contacter Unicil.